

Transcription de l'entretien avec Jacques FLOCH

Enregistré à son domicile à Rezé, par Cécile Liège, le 25 mars 2014

[0'00"00] – Accession au poste de premier adjoint

Cécile Liège : Très vite, vous vous frottez aux élections municipales et dès votre arrivée à la mairie, vous êtes nommé premier adjoint. Comment expliquez-vous la rapidité de votre parcours ?

Jacques Floch : D'abord par les éléments qui se sont passés avant les élections. En 70, je me retrouve secrétaire de la section socialiste de Rezé, avec un incident particulier, qui est qu'Alexandre Plancher, qui était conseil général, est battu par Benoît Maquet, qui était RPR, enfin gaulliste, la droite, ici. Donc Plancher part pour les élections municipales avec un handicap : la perte de son poste de conseiller général un an auparavant. Moi je suis secrétaire de la section. Et compte tenu du rapport de force « entre guillemets » qui existe à l'intérieur de la section, entre les anciens de la SFIO et les nouveaux qui arrivent, je suis majoritaire. Et la grosse crainte des anciens de la SFIO, c'est que je sois candidat aux élections municipales. En 71, j'ai 33 ans, je ne suis pas encore d'une ambition démesurée. Ça m'était pas venu à l'idée d'être candidat aux élections municipales. C'est eux qui imaginaient ça. Mais ça embête Alexandre Plancher qui, une fois encore, m'invite à venir le rencontrer et après m'avoir parlé de la pluie et du beau temps, me dit « *Qu'est-ce que tu fais pour les municipales ?* ». Je lui dis : « *Moi je suis à ta disposition* ». Alexandre Plancher avait 30 ans de plus que moi. Je pensais : qu'est-ce qu'il était vieux ! Quand on a 33 ans, on peut se permettre des choses comme ça. Là, j'ai senti un vrai soulagement. Il me dit : « *Ce serait bien que tu sois mon premier adjoint* ». Et puis moi, je me voyais bien travailler avec lui. Et puisqu'il me proposait un poste de premier adjoint, je voulais m'occuper des affaires sociales. Il me dit : « *Oui mais il y a déjà André Coutant, PSU, qui était déjà élu, qui est venu me voir et qui souhaite avoir les affaires sociales. Ça serait mieux pour toi d'être adjoint aux finances.* » Ministère des Finances, attaché de l'Insee, c'est ça qui le... Comme si ça conduisait à la connaissance des finances communales. Rien du tout, je connaissais rien ! Il me dit : « *En même temps, tu t'occuperas non pas de la communication, tu t'occuperas de la propagande* ». Il utilisait les mots justes. Et de l'administration du personnel communal. Donc c'était une belle fonction. Donc j'ai accepté. J'avais six mois devant moi pour m'assurer un minimum de formation. Et j'avais un vieux copain, un vieil ami, qui était un ancien percepteur. Et qui pendant des années et des années avait fait des comptabilités communales, des finances communales dans les communes où il était, parce que c'était les percepteurs qui faisaient... Et je lui explique. Il me dit : « *Tu viens passer quelques samedis chez moi et je te donnerai des cours* ». J'ai rien dit à personne et quand je suis arrivé en mars 1971, je savais lire un budget communal. Prudemment, j'étais pas ma science. D'abord parce qu'il y avait des gens à la municipalité qui savaient faire ça. Au niveau des élus, ça les intéressait pas. Les finances communales, c'est le maire. Ça intéressait le secrétaire général et puis il y avait un directeur des finances, au service des finances, Monsieur Brodu [PHON], qui est devenu après mon secrétaire général. Et pendant quelques mois, j'ai regardé fonctionner. Mon élection n'a pas choqué. D'abord, on n'était pas sûrs d'être élus. C'était pas gagné d'avance. Beaucoup de gens à Rezé voyaient Benoît Maquet prendre la mairie.

CL : Le fait que vous deveniez premier adjoint, comment ça a été pris par l'équipe d'Alexandre Plancher ?

JF : Ils m'ont à l'œil [rire]. Ils me surveillent de près !

CL : Est-ce qu'on comprend à ce moment-là que vous êtes l'éventuel dauphin ?

JF : Pas tout de suite, mais pour certains oui. Alexandre a choisi celui qui peut-être lui succédera. Mais il est pas encore en âge de... Il a 60 ans.

CL : Vous pensez qu'Alexandre Plancher préparait sa succession ou pas ?

JF : Je pense que oui. Je pense qu'il se disait : « *S'il fait bien son boulot, ce sera peut-être lui.* »

CL : Il y a peut-être une arrière-pensée...

JF : Il y a peut-être une arrière-pensée. Je sais aujourd'hui qu'il cherchait. Mais il fallait gagner les élections. Et là je suis, en même temps que candidat à premier adjoint, je suis aussi responsable de la campagne électorale. Et là, je change tout. C'est-à-dire que je veux un programme municipal. Ça n'existait pas. Donc, qu'est-ce qu'on va faire ? Qu'est-ce qu'on va faire en affaires sociales ? qu'est-ce qu'on va faire à l'enseignement ? On fait un document, c'est moi qui le rédige après avoir consulté...

CL : D'où ça vous vient cette idée de faire un programme ?

JF : J'avais entendu parler de programme municipal. J'avais regardé. Le monsieur avec qui j'avais travaillé sur les finances, m'avait expliqué que dans des communes, ils avaient préparé des choses comme ça. Et ça, ça marque ! Au niveau de l'équipe municipale, chapeau et respect, là ! Ce petit technocrate, là... Mais je ne suis pas de la famille. Est-ce qu'il est socialiste ? Y'en a encore qui doutent. Certes, il y a quelques élus qui sont francs-maçons, y'en a d'autres bouffeurs de curés, mais il y a quelques chrétiens qui sont rentrés aussi. C'est problèmes-là, ça m'inquiète pas, moi. Petit incident par exemple. En janvier 72, on reçoit une invitation pour assister à l'Assemblée générale du Cercle Saint-Paul. Plancher me dit : *« On n'y va jamais, on a tort, on devrait y aller. Mais moi, je peux pas y aller. »* Le maire de Rezé, de gauche, pouvait pas aller à l'Assemblée générale du Cercle Saint-Paul ! Il me dit : *« Toi, t'es pas trop connu. Ça te dérange d'y aller ? »* Ça ne me dérangeait pas du tout d'aller au Cercle Saint-Paul. Donc, je m'y rends. C'est un dimanche matin. J'arrive au cinéma Saint-Paul. A l'entrée. La séance était déjà commencée. On venait pour assister à la fin. On participait pas. C'était simplement le salut amical de la Mairie. Il y a un monsieur à l'entrée. Seuls pouvaient entrer ceux qui avaient leur carte du Cercle Saint-Paul. Je lui dis : *« Je suis invité. »* Je sors mon invitation. *« Je suis Jacques Floch, premier adjoint au maire de Rezé, je viens représenter Monsieur le maire »*. Panique, œillades. *« Attendez-là ! »* J'attends à l'entrée. Il fonce à la tribune. Je le voyais, il dit deux mots au président, qui se tourne vers ses deux assesseurs. Ils étaient quatre-vingt à la tribune. Et puis il dit au gars : *« Va le chercher. »* Il revient ! *« Monsieur le président vous attend à la tribune. »* Moi je suis, je monte à la tribune. Et le président dit : *« Je suis très heureux d'accueillir Monsieur Jacques Floch, notre nouveau premier adjoint, qui représente Monsieur Plancher, le maire de Rezé. »* Il y a des décennies que ça se passait pas comme ça. Applaudissements polis. Et puis, rapport, comme ça se passe habituellement dans ces assemblées générales. Et à la fin de la séance, le président dit : *« Est-ce que vous voulez dire un mot ? »* Je salue l'association du Cercle Saint-Paul au nom de la municipalité. *« Nous sommes prêts à regarder avec vous votre programme d'activités, et comme je suis adjoint aux finances, regarder quel apport on peut faire pour... »* Tabac !

CL : Il suffisait de venir...

JF : Il suffisait de venir.

[0'10"31] – Relations avec Alexandre Plancher

CL : Quelles relations vous avez avec le maire Alexandre Plancher ?

Alors, au début et d'abord, nous sommes voisins. On habite un immeuble côte à côte. Donc, on se voit. Moi j'ai toujours eu beaucoup de respect pour lui. La différence d'âge fait un rapport un peu particulier. Et plus on a avancé dans le temps et plus les relations ont été, non pas difficiles – elles ont toujours été surtout très claires. C'est-à-dire que quand il avait quelque chose à me dire, il me le disait. Et moi, quand je voulais présenter quelque chose, je lui disais. Après, le rapport humain devenait plus délicat. Pour la bonne raison, c'est qu'il savait qu'un jour ou l'autre, je lui succéderais. Et moi je savais qu'un jour ou l'autre, je prendrais sa place. Humainement, c'est délicat et difficile. Tous ceux qui ont transmis des entreprises, avec quelqu'un qui allait lui succéder quelque part, c'est difficile. Faut pas être arrogant. Faut pas non plus s'abaisser, on n'est pas là pour lécher les bottes. Mais en même temps, il y a une dignité humaine à respecter. J'ai été candidat contre lui un peu plus tard. Et je l'ai battu. Il y a ça aussi. On a enfoui ça chacun dans notre poche. D'abord parce qu'on m'a empêché de lui succéder à la suite de ce vote. Bon, j'ai mis mon mouchoir par-dessus et on attendra des jours meilleurs.

CL : Vous expliquez [dans le livre Rezé une ville de banlieue et alors], que c'était sans doute une erreur tactique de votre part. Que vous n'auriez pas du tout de suite exprimer...

JF : Tout à fait. J'avais gagné mes galons.

CL : Et vous pensiez qu'il était prêt.

JF : Je pense qu'il était prêt mais qu'il savait pas comment faire. Et puis, il avait un problème matériel. Il avait une petite entreprise de maçonnerie qui marchait pas du tout, enfin, qui bouclait juste. Mais il

bouclait juste parce que lui, ne prenait pas de salaire. Donc il vivait avec la petite indemnité de maire de l'époque. Avec quoi il aurait vécu s'il n'avait pas eu ça ? On a su ça après. C'est moi qui me suis occupé de sa succession. Beaucoup ignorent ça. Mais il y avait ce problème-là, qui certainement le travaillait. Il était veuf. Et puis c'était pas un type à dire ça sur la place publique. C'était un type d'une honnêteté majeure. Là, il avait un gros souci.

[0'14"38] – Le test du secrétaire général

JF : Donc, je deviens premier adjoint. Et tout de suite j'entre dans le bain. Première grosse difficulté, c'est mes relations avec le secrétaire général, Jean Hal, grand serviteur de l'État. C'était un Lorrain, qui était commandant de réserve. Lui, il était pas à gauche du tout mais il se serait fait tuer pour le maire. Parce qu'on est secrétaire général d'une ville, on protège le maire. Donc voir arriver un jeune type qui commence à s'occuper des relations avec le personnel, à dire au niveau des finances, on a un matériel comptable minable. Les gens du bureau des finances travaillent comme pas un pour arriver à sortir les budgets mais on leur donne pas de moyens pour le faire. Septembre 71, jour de semaine, je me souviens, c'était un vendredi, le secrétaire général me convoque. Le secrétaire général convoque le premier adjoint. Il se permettait des choses... Bon, moi j'étais jeune dans la boutique. Je vais voir le secrétaire général qui avait une cinquantaine d'années à l'époque. Il me dit : « *Je viens de terminer le compte administratif et le budget additionnel. Si vous voulez regarder.* » Je regarde, c'est des documents épais comme ça. Je lui dis : « *Je prends les documents et je vais regarder ça pendant le week-end chez moi.* » Il dit : « *Non c'est pas la peine. Le maire les a vus et a donné son accord.* » Je lui dis que moi je veux les voir. J'étais premier adjoint, adjoint aux finances, c'est le minimum. Je dis : « *Je vais les prendre et je vous rends ça lundi matin.* ». Et pendant tout le week-end, je bosse pour regarder, pour rendre ça lisible, quoi. Et je fais deux documents de quatre pages : graphiques, tel que je savais faire quoi. Sur le compte administratif, c'est simple. Sur le budget complémentaire, faut... C'est là que je m'aperçois qu'au fond, on peut faire ce qu'on veut. Le lundi, à mon bureau au ministère de l'Agriculture, je demande à ma secrétaire de taper tout ça et de me sortir ça comme on faisait. Les graphiques, elle savait faire ça parfaitement. A 10 heures du matin, coup de téléphone d'Alexandre : « *Est-ce que tu peux venir me voir dans mon bureau à la mairie avant midi ?* » Je dis : « *Oui, pas de problème. Il y a une difficulté ?* » Il me dit : « *Tu as eu des ennuis avec le secrétaire général ?* » Je dis non. J'avais pas imaginé que c'étaient des ennuis. Je dis : « *Non mais j'ai pris les documents administratifs et le budget additionnel pour étudier ça pendant le week-end. Je te montrerai ce que j'ai fait.* ». Je vais à son bureau et je lui montre les deux documents. Il me dit : « *C'est bien, ça ! Tu as eu raison. Bon, t'arranges le coup avec le secrétaire général.* » Parce qu'il voulait pas... Je dis, très bien. Je me précipite pas. Le lundi soir, avant la fermeture de la mairie, j'appelle le secrétaire général : « *Je viens vous voir.* » Je lui remets les documents et je lui montre ce que j'ai fait. « *Oui, oui, c'est bon. Mais vous savez, ils comprennent rien.* » Il parlait du conseil municipal, hein. Je dis : « *Oui mais ça va aider tout le monde à se rendre compte. Vous en avez parlé au maire ?* » Il me dit : « *Oui.* » Je lui réponds : « *Nos relations peuvent pas être comme ça. J'ai pas l'habitude de travailler comme ça. Si vous avez quelque chose à me dire, vous me le dites.* » Il me dit : « *C'est d'accord.* » Je lui ai dit : « *Bon, on va aller boire un coup.* » On a été à l'Annexe, au bistrot de la mairie. Après, mes relations avec lui ont été parfaites. Je suis sûr qu'il me testait. J'aurais rien dit : « *Bon ben celui-là, on peut l'écraser comme les autres.* » C'était un peu la technique. Après, respect.

[0'20"12] – L'intercommunalité dans les années 70

CL : Sur cette période, qu'est-ce que vous retenir comme grands enjeux ? Je pense en fait à l'intercommunalité...

JF : Le grand enjeu, c'est la proposition du maire de Nantes, André Morice. André Morice, grand seigneur. Ministre sous la Troisième et la Quatrième République. Maire de Nantes, sénateur. On va pas comme ça, chatouiller... Mais, soixante-huitard, respecte rien [rire]. Il nous propose : fusion de communes. 72, hein. C'est-à-dire cinq communes autour de Nantes : Saint-Herblain, Saint-Sébastien, Rezé, la Chapelle-sur-Erdre, Carquefou. La première couronne. Il propose fusion, très argumentée. En disant que la communauté urbaine – ça existait tout ça, c'est nul, c'est pas la peine, le district non plus, les syndicats intercommunaux non plus. C'est pas la peine. On en discute au sein du PS. Et puis quand même, fusion de communes, ... C'était pas la première fois. C'était la troisième fois que Nantes cherchait à fusionner avec Rezé ou accaparait Rezé. En 1908, puis en 1945, puis en 72. Je suis chargé de dire non. Et il y a une grande réunion à Nantes et on dit, c'est pas possible la fusion de communes, pour telle et telle raison. André Morice n'insiste pas. Dix-huit mois après, il revient à la charge et il nous propose communauté urbaine. Rebelote. Ça se passe au Neptune, la grande salle qui a été démolie maintenant. André Morice

à la tribune. Il y avait tous les élus de l'agglo. Il nous propose la communauté urbaine, pour lequel c'était parfait. Et moi, fainéant comme je suis, j'ai repris son document qu'il avait présenté dix-huit mois plus tôt où il disait pis que pendre de la communauté urbaine. Je demande la parole, je monte à la tribune. Et je reprends ses arguments. Il a le malheur de dire : « *Tout ce que vous dites est faux* ». [Rire]. « *Monsieur le ministre, c'est ce que vous avez écrit...* » C'était l'insulte suprême. Beaucoup disaient : il a raison, faut arrêter de se moquer de nous. Il est parti cinq minutes après. Il a levé la séance et... Quelques jours après, Alexandre Plancher me dit : « *Nous sommes invités samedi prochain à l'apéritif du maire de Nantes*. » Le samedi matin, vers 11 heures, il invitait quelques personnalités à venir prendre l'apéritif avec lui. C'était grand seigneur. D'habitude il y avait paraît-il, une dizaine de personnes. Il [A. Plancher] me dit : « *Veux-tu venir prendre l'apéro avec moi parce que tu es invité aussi*. » Je pensais pas, ... Il m'invite, j'étais très fier. On arrive dans le bureau d'André Morice. Il était tout seul, avec un de ses conseillers, et Plancher et moi. Il parle de la pluie et du beau temps, et arrive un moment, il se tourne vers moi et me dit : « *Mon jeune ami, vous avez eu tort de refuser la communauté urbaine. Le poste de secrétaire général vous revenait de droit*. » J'ai dit : Quel salaud quand même ! Cette manière de faire. Ça c'est ce qu'il y a de plus détestable en politique. D'acheter les gens, quoi.

CL : Ça vous a marqué ça aussi, dans votre formation ?

JF : Ah oui. J'ai pas dit « *quel salaud* », mais j'ai dit quand même... Pour qui ils vous prennent ? J'ai eu des trucs comme ça au cours de ma longue carrière.

CL : Les enjeux autour de l'intercommunalité, avant que vous ne deveniez maire, ça s'est arrêté là ?

JF : Non, parce qu'il y avait une nécessité absolue d'un travail d'agglomération. Donc on crée des syndicats intercommunaux à vocation simple. Le problème, c'est que pour prendre une décision, il faut 18 mois. Ça passe devant les conseillers municipaux. C'est très long, c'est pas efficace. Mais ça a eu une importance extrême, parce que les élus de l'agglomération ont appris à travailler ensemble. Certes, on avait déjà le Syndicat des eaux, ici à Rezé, avec Bouguenais, la-Montagne, les Sorinières. On savait travailler ensemble. Mais créer un syndicat sur les transports publics par exemple – c'était un des premiers syndicats, sur la grande voirie... Tout d'un coup, sur des grands dossiers comme ça, on se met autour de la table. Et Plancher me confie la mission d'assurer la représentation de la ville dans ces instances-là. Ça m'apprend d'abord à travailler avec les autres. Et puis deuxièmement, à me coltiner à des gros dossiers. Là, on rigole plus. Vous avez pas de public dans le dos, vous êtes autour d'une table, on sait tout de suite celui qui a lu le dossier et celui qui l'a pas lu. Il y a les techniciens qui vous toisent de haut et qui disent : « *Où est-ce qu'il va se planter ?* » Qui ont fait des propositions et qui disent que leur proposition est la meilleure, donc c'est pas la peine de modifier quoique ce soit. Alors que vous, vous vous apercevez qu'il y a des trucs qui collent pas et qui sont contraires à votre politique. Si vous êtes pas assez fort, c'est-à-dire si vous avez pas assez travaillé votre dossier, vous êtes coincé. Là encore, grande école pour vous... Grande école pour moi. Ça c'est le début des années 70.

[0'28"13] – Premier mandat régional

JF : 73, Pompidou décide de la création d'un établissement public régional. Et crée, entre autres, la Région des Pays-de-la-Loire. Où les conseillers ne sont pas élus au suffrage universel mais sont désignés par des villes de plus de 30 000 habitants. Donc Rezé a un siège. Et puis les députés et sénateurs sont membres de droit. Et les conseillers généraux, en dernier degré, désignent des conseillers régionaux. Tout ça, ça se passe en famille. C'est les mêmes qu'on retrouve partout. Plancher, qui a été réélu conseiller général en 73, me propose d'être le représentant de la Ville au Conseil régional. Donc, là, ma carte de visite augmente. Je suis plus seulement premier adjoint au maire de Rezé, je suis aussi conseiller régional des Pays de la Loire.

CL : Pourquoi Plancher vous propose ça à vous ?

JF : Parce que, professionnellement, j'avais déjà travaillé sur l'aire métropolitaine de Nantes-Saint-Nazaire. J'avais travaillé sur des dossiers régionaux. Dans les milieux de fonctionnaires, sans être trop connu, j'étais connu, ou repéré sur un certain nombre de choses. J'avais été sélectionné par le préfet de l'époque, avec une cinquantaine de jeunes fonctionnaires de la région, pour suivre des cours d'initiation à l'informatique à l'ENSM. Alors je me paye ça. C'est-à-dire que j'ai eu la chance aussi d'avoir des trucs de formation. Ça, ça compte aussi. Et puis, je me passionne pour le sujet. Moi je suis paresseux de nature, mais comme tous les paresseux, quand on a un dossier ou un sujet qui vous passionne, vous bougez des montagnes.

CL : Parce que vous n'avez pas l'impression de travailler...

JF : C'est pas du travail, exactement. Le mot « travail » m'a toujours... Il y a une seule chose que je reconnais comme qualité, c'est que je sais faire travailler les autres. Donc, j'ai dans mon bagage un certain nombre de choses. Je me retrouve au Conseil Régional. Nous sommes cinq de gauche. On est majoritaire maintenant, mais là, cinq de gauche. Quand on est ultra-minoritaire comme ça, on est un peu protégé. Je me retrouve à la Commission des affaires économiques, rurales, qui est présidée par un sénateur de Mayenne, qui se trouve être le beau-père de Rimbert, de Patrick Rimbert, le maire de Nantes actuel. Ce monsieur, qui est un vieux paysan madré de Mayenne, avec un accent terrible, qui roule les R. C'est lui qui répartissait les subventions pour les villes. Il savait faire. Il disait : « *Aujourd'hui, on va répartir les subventions. Il y a tant à répartir. Alors, ça pour la Mayenne.* » ... Et il faisait le geste [geste d'amasser l'argent vers soi]. Ça pour la Mayenne. Les deux mains qui raflaient la mise. Et puis en fin de parcours, il disait : « *Faut quand même donner quelque chose à Floch.* » La ville de Rezé n'a jamais eu autant de subventions du Conseil régional qu'à cette époque ! C'étaient des petites choses. Mais j'étais le minoritaire, il y avait pas de raison de ne pas me donner. Démocratiquement, il se sentait obligé : le pauvre de la paroisse. Là, je travaille sur le dossier de la Sèvre. C'est là qu'on crée une association pour gérer les eaux de la Sèvre, pour obliger les communes à avoir des stations d'épuration. Nous, à Rezé, ça nous intéressait, parce que l'été, on était la poubelle. Et puis, j'ai un collègue ingénieur à la DDA, qui s'occupe de toute l'hydraulique. Il me dit : « *Ce qui serait bien, c'est un barrage à Pont-Rousseau. Ce serait bien que tu sois le promoteur de cette opération-là.* » Et il me refila le dossier. Et surtout, je connais le dossier technique. J'étais imbattable là-dessus. C'est Vincent Ansquer, député de la Vendée, qui a été ministre, et qui est devenu président du Conseil régional quand Olivier Guichard est devenu ministre de l'État. Et Vincent Ausquer, moi, je m'entends très bien avec lui. C'est un type charmant. Et je lui explique que la Sèvre aboutit à Rezé, et que nous... Et on se trouve tout de suite des bonnes raisons pour défendre ces dossiers-là. Et là, je participe à un travail particulièrement intéressant, avec un type qui s'appelle Luc Dejoie, qui est dans les mêmes conditions que moi. Lui, au Chêne, à Vertou, il a tout intérêt à ce que la Sèvre soit propre. Et moi, après, aussi. Donc, on est alliés objectifs. Mais on est assez important pour que les 110 communes qui sont riveraines, participent à ce genre d'affaires. Je me retrouve trésorier de l'association. J'ai eu aussi la possibilité au cours de ma longue carrière d'avoir des postes clé. Il faut pas être président dans ce genre de truc. Il faut avoir un poste clé au bureau qui fait que... C'est comme ça qu'on a abouti à la construction du barrage.

[0'35"18] – Premier mandat départemental

CL : Il me semble que c'est dans cette période-là que vous avez votre premier mandat départemental ?

JF : Alors arrivent les élections cantonales, c'était en 76. Le vieux canton de Bouaye a été coupé en deux en 73. Benoît Maquet est conseiller général du Sud, du canton de Rezé-Bouaye. Et Alexandre Plancher est conseiller général du canton de Rezé-Bouguenais. Arrivent les élections cantonales. Alexandre dit : « *Moi je reste conseiller général candidat à Rezé-Bouguenais.* » Il était sûr d'être élu, là. Et je dis : « *Moi j'aimerais bien être candidat au conseil général au Sud.* » Peu de chance face à Benoît Maquet.

CL : Qu'est-ce qu'en pense Alexandre Plancher ?

JF : Il me dit « *C'est bien.* » Lui, son idée, c'était de dire, il va se faire connaître, c'est bon pour combattre Benoît Maquet.

CL : Et vous, quel sens vous donnez à votre démarche ?

JF : C'était de participer à un autre niveau à la vie publique. Je découvre qu'il y a la possibilité de faire quelque chose d'autre. Et en même temps, d'apporter quelque chose de plus au Conseil municipal de Rezé. J'ai pas encore marqué mes points d'ambition. J'ai jamais bien fait ça. Mais c'est venu comme ça. Sauf qu'à la Fédération du Parti socialiste, ils sont pas tout à fait d'accord. Le secrétaire général, Jean-Claude Routier a des vues sur la circonscription législative. Il se dit : « *Si ce type-là, qui est déjà premier adjoint à Rezé, conseiller régional, devient conseiller général, c'est un concurrent pour les législatives.* » Ça se disait pas mais c'était ça. Donc, la Fédération présente un candidat contre moi devant les militants. Ça plaît pas beaucoup aux militants qu'on leur impose... Ici, ils sont un peu anars, ils aiment pas trop ça. Je fais 90% des voix. Donc, obligatoirement, je suis candidat. Personne n'ose m'empêcher d'être candidat.

[0'38"03] – Ses rapports avec la gauche de l'époque

CL : Quels sont vos rapports avec la gauche de l'époque ?

JF : Avec le PC, c'est surtout en 71, au moment de la préparation des élections municipales. C'est moi qui négocie avec le PC. Ils sont pas habitués. Ils croyaient qu'ils allaient négocier avec Plancher et puis, ils tombent sur Jacques Floch. Moi, j'ai pas trop de complexe. 68 est passé par là. Pas seulement mai 68, mais aussi ce qui s'est passé à Prague. Ça, c'est marqué, hein. Je connais des militants communistes qui sont partis à ce moment-là. Moi, je m'affirme démocrate quand même. Négociations avec le PC. Alors, ils sont exigeants. Je dis : « *On va pas recommencer comme en 65, si vous êtes comme ça, et on se comptera au deuxième tour.* » Mais je prenais un risque en faisant ça parce que Plancher avait été battu en 70. C'était pas sûr qu'on gagne les élections de 71. Donc, il fallait l'Union. Et eux, ils comprennent. Les types que j'ai en face de moi : Michel Jorand, Jo Vince, ils comprennent qu'il faut négocier. Et je leur propose aussi le programme. Et alors là, pas de discussion sur le programme. Ils trouvent ça très bien. On se met d'accord sur la répartition du nombre de sièges, sur le nombre d'adjoints. Ça se passe assez bien. Avec le PC, les relations sont claires... Elles ont toujours été claires.

CL : C'est plus avec le PS que c'est compliqué alors ?

JF : Alors, avec le PS. J'ai le malheur d'être avec la majorité du PS dans les années 70. Je me retrouve secrétaire adjoint à la Fédération. Je suis le n°2 de la Fédération. C'est pas n'importe quoi. Je m'aperçois que c'est pas mon truc. L'appareil du parti... Et en plus de ça, j'ai pas envie d'appartenir à une écurie quelconque.

CL : C'est ce que vous dites : vous dites que vous êtes « socialiste libre ».

JF : Oui, je suis libre de choisir ce que je veux. Ça, ça a un prix aussi. Que je paierai en 86 par exemple, comme je l'ai payé en 78. A partir de ce moment-là, je me dis : l'appareil, ça me convient pas. J'étais plus à l'aise dans la vie municipale, la vie locale.

[0'41"17] – Accession au mandat départemental

JF : Et à la surprise de tout le monde, en 1976, je suis élu conseiller général. Je bats Benoît Maquet ! Oui, je prends du galon. Il y avait un journaliste de Ouest-France qui dit : « *L'homme qui a tué Liberty Wallace* » (sic). J'ai droit à un petit article dans le Monde. La gloire. Pourquoi je l'ai battu ? D'abord, je fais une petite analyse du canton. Je m'aperçois qu'il faut que je fasse 40% dans les communes dites rurales, mais par contre, ça se joue sur Rezé. Donc c'est sur Rezé qu'il faut... Moins je me montre dans les communes rurales, mieux je me porte. Sauf qu'il faut que je connaisse deux dossiers : la viticulture et le lac de Grand-Lieu. Donc, là, mon positionnement à la Direction de l'Agriculture me sert. J'ai un collègue qui s'occupe du lac de Grand-Lieu qui me conduit, qui me drive. Il me donne des documents. Je connais l'histoire du lac, les problèmes du lac, sur le bout des doigts. Sur le vignoble, pas de problème. Quand je vais faire une réunion à Bouaye, automatiquement, j'ai des gens qui s'occupent du lac, qui viennent et qui me posent des petites questions gentilles. Et puis je réponds. Les gens... Et puis, les quelques militants socialistes du coin, quand on est sorti : « *Tu connais ça bien !* ». « *Ben oui, je connais ça bien, l'histoire du lac.* » Donc, réunion chez des viticulteurs : problèmes, sucrage du vin, taxe sur ceci, taxe sur cela. Pas de problème. Je sais reconnaître un gros plan d'un muscadet [rire]. Je bois pas. Mais... Quand on me présente un verre avec un pied cassé, je sais signaler ça. Vous savez, c'est le coup qu'on vous fait dans la cave quand vous arrivez. Ce qui fait qu'on le remplit toujours. Parce que vous l'avez toujours à la main. Tandis que là, vous dites gentiment au maître de chais : « *Mon verre est cassé* ». Il sait que vous savez. Petit sourire. Des petits trucs simples, hein. Donc, là, calé. Et ici, à Rezé, j'ai trois mois pour faire la campagne. Tous les soirs, je fais une rue. Tout seul. Entre 18h et 20h. J'ai un petit papier où s'est écrit en gros « *Votez Jacques Floch conseiller général.* » Bon, 76. Ça fait cinq ans que je suis élu. Je sonne à la porte : « *Vous êtes qui ?* » « *Je suis le premier adjoint de Rezé. Je suis candidat au Conseil général. Je viens me présenter parce que je souhaite que vous votiez pour moi* » C'est tout ce que je disais. Et les gens disaient : « *C'est bien. Merci de vous être présenté. On pensera à vous.* » Et puis c'est tout. Il n'y avait même pas de discussion politique. Chez certains : « *Entrez si vous voulez, on va parler un peu.* » Mais dans la plupart des cas, phase de politesse et puis, ils voient que moi ! Il y avait deux autres candidats, un communiste et Benoît Maquet. Benoît Maquet, après, il m'a raconté : « *Quand j'ai su que c'était toi qui étais candidat contre moi, j'ai dit, c'est bon. Pas de campagne.* » Il a fait sa petite tournée quinze jours avant. Erreur. Arrivent les résultats : on nous met en ballottage. C'est à dire que la gauche est majoritaire dans le canton. Alors là, je pose problème à la maistrance du Parti communiste. Est-ce qu'ils me soutiennent ou est-ce qu'ils ne me soutiennent pas ? Localement, ici, ils me soutiennent.

Mais au niveau départemental : « Attendez, ce gars-là, il monte, c'est peut-être le moment de lui couper un peu le jarret. » Officiellement, le soutien est donc... Sauf que le candidat, lui, dit : « Je te soutiens, pas de problème. » Il me fait un communiqué. Et deuxième tour : je bats Benoît de 800 voix ! Largement majoritaire sur Rezé et sur les autres communes, j'approche. J'avais fait la tournée des maires, avant, pour me présenter comme candidat. Le maire de Bouaye, à l'époque, c'était un ancien percepteur, Monsieur Lévêque. J'avais d'abord des rendez-vous, tout poliment. Quand j'arrive, la secrétaire dit : « Je vais voir. » Il ouvre la porte de son bureau : « Qu'est-ce que c'est ? » « Je suis Jacques Floch, je suis candidat aux élections cantonales, je viens me présenter. » « Très bien, c'est fait. » Tac, il ferme la porte. Le soir des élections, le chef-lieu de canton, c'était Bouaye. Je dis, moi je vais pas à Bouaye pour entendre ce machin-là. Je reste à Rezé pour entendre les militants qui m'avaient fait élire. Ça se passe ici, à la maison. Ils m'ont vidé la cave, c'est très bien ! Et puis, deux jours après, je refais le tour des maires pour dire : « Je suis le nouveau conseiller général. A votre disposition. » Le conseiller général, il sert à ça aussi. Et là, le maire de Bouaye avait demandé à ce que je vienne vers 10h30. J'arrive, il ouvre la porte : « Veuillez-vous asseoir Monsieur le conseiller général. » Je dis : « Je vais pas rester longtemps. » Ça va quoi, j'ai fait ma visite de politesse. « Monsieur le conseiller général, est-ce que vous acceptez que je vous offre l'apéritif au café en face ? » En fait, il voulait se montrer avec le nouveau conseiller général dans on bistrot. Longtemps après, je lui ai raconté ça. J'ai 38 ans, là.

[0'48"09] – Premier mandat de maire et législatives 78

JF : J'avais été désigné par les militants en 77 pour être tête de liste. Au niveau national, il y a un vrai problème avec les vieux maires SFIO. C'est tout le chambardement du parti pendant cette période-là.

CL : Alexandre Plancher laisse entendre qu'il va partir ?

JF : Oui. Moi je croyais même pas qu'il allait être candidat devant les militants.

CL : Ça veut dire qu'entre vous, vous ne vous l'êtes pas vraiment dit ?

JF : Non, il n'y a pas eu besoin. Mais c'est dommage. Je crois qu'il aurait mieux valu qu'on se parle. Mais il y a eu une ambiguïté, là. Toujours le même premier secrétaire général, Jean-Claude Routier. Lui, Jacques Floch, il est conseiller général, premier adjoint à Rezé, candidat à la mairie de Rezé. S'il devient maire de Rezé, c'est foutu pour 1978, pour les élections législatives, pour lui. Il fait partie de l'équipe à Mauroy. Donc je suis convoqué. Mauroy est le n°2 du Parti socialiste en France. Je suis convoqué par Mauroy à Paris, avec Alexandre Plancher et avec le secrétaire fédéral. Et Mauroy me dit : « Tu peux pas être candidat. Le parti te soutiendra pas aux élections municipales. C'est Alexandre qui va être... Et Alexandre, en 79, aura 70 ans, il te passera la main et tu deviendras maire. Donc, tu vas patienter jusqu'en 79. » 79, c'est après 78. Ce que certains voulaient, c'était de m'empêcher d'être maire avant les élections législatives. Moi je suis militant. Je vais expliquer aux militants de Rezé que ce n'est pas possible que je sois candidat. Alexandre sera maire jusqu'en 79, il passera la main. Bon.

CL : Quel enseignement vous en tirez par rapport à l'appareil ?

JF : Ça va confirmer qu'il fallait être libre de l'appareil. Ça coûte cher. Ça m'a coûté le poste de maire en 77 et la candidature en 78 comme député. Donc en 77, je suis pas candidat à la mairie. Je suis nommé maire-adjoint. Arrive la préparation des élections législatives. Jean-Claude Routier est candidat. Et comme moi, je suis pas candidat, il y a François Autain qui est candidat. François Autain qui fait partie de la minorité du parti socialiste. Il est avec Chevènement. Les militants, quand ils voient ça, tous ceux qui allaient voter pour moi votent pour Autain. Donc Jean-Claude Routier fait 20% des voix et 80% pour Autain. L'organisation au parti socialiste, c'est la désignation pour les députés. C'est les militants qui le font. Mais il faut que ça soit entériné par une convention nationale pour éviter qu'il y ait n'importe qui comme candidat. Une règle interne que tout le monde admet parfaitement. Problème : Alain Chénard, maire de Nantes, est candidat, et Jean-Marc Ayrault est candidat sur la même circonscription. Jean-Marc Ayrault fait six voix de plus que Chénard. Quand ça arrive à la convention, Mauroy, ... parce que Chénard est un féal de Mauroy, dit : « C'est pas possible, Chénard, maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault jeune maire de Saint-Herblain. On peut pas dire au maire de Nantes qu'il est pas candidat. » Donc ils inversent le ticket. Chénard candidat, et suppléant, Jean-Marc Ayrault. Arrive le débat sur la troisième circonscription à l'époque. Et là, c'est 20% contre 80%. Chevènement, qui avait soutenu la position de Mauroy pour Chénard, dit : « Là, dans cette circonscription-là, c'est Autain. » La marge est trop importante. Donc, exit le secrétaire fédéral. C'est Autain qui est candidat. Au lendemain de cette désignation, Autain vient me voir. Ça s'est passé ici et il me dit : « Est-ce que tu veux être mon suppléant ? » Je dis : « Non, je voulais être candidat, je vais pas être suppléant. Mais je veux bien diriger

ta campagne. » D'accord. Il va voir Plancher. Plancher accepte d'être son suppléant. Plancher était militant. Donc, le ticket, c'est Autain-Plancher. Tout le monde pense : pour que Plancher apporte les voix de Rezé. Et puis, la campagne électorale s'ouvre. Moi je dirige la campagne, je prépare tout, je fais le boulot. Et Plancher est hospitalisé. Il y a une erreur de diagnostic et il meurt. Février 78, en pleine campagne électorale, il meurt. Moi, je le remplaçais dans les réunions publiques. Et le jeudi soir, on a une réunion publique à Pont-Saint-Martin. Autain me dit : « J'ai un copain à l'hôpital qui m'a dit qu'Alexandre, c'était... tu vas avoir un long intérim à assurer. C'est très difficile ce qui lui arrive. » Une rupture d'anévrisme au niveau des reins. Dans la nuit, trois heures du matin, il me téléphone : « Alexandre est mort. » Vendredi matin, de bonne heure, je suis à la mairie. Branle-bas le combat, il faut préparer les obsèques. Je reçois un coup de téléphone de Mitterrand, qu'était premier secrétaire du parti. « Je viens d'apprendre le décès de notre ami Alexandre Plancher, vous présenterez mes condoléances à la population de Rezé. » Très bien. Il me dit : « Le parti est d'accord pour que vous soyez maire de Rezé. » Je sais pas qui il avait réuni au parti [rire]. « Mais dans le panier, il y a le poste de suppléant de François Autain. Votre circonscription peut élire un député socialiste. Donc dans le panier, il y a les deux. Bon courage Jacques Floch. » Clac.

CL : Vous n'aviez pas prévu la mort d'Alexandre Plancher, mais vous saviez qu'il y avait une passation de pouvoir de prévu...

JF : Oui, en 79.

[0'56"23] – Transition avec Alexandre Plancher

CL : Quelles ont été vos relations avec le maire sur ce quatrième mandat alors que vous êtes officiellement le dauphin ?

JF : Eh bien, ça se passe beaucoup mieux. Je crois que dans la tête de l'un et de l'autre, c'est fait. Je n'ai plus à m'occuper des finances de la commune. Je joue un vrai rôle de maire-adjoint. Il m'envoie le représenter dans beaucoup de choses. Sa santé n'est pas très bonne. Il a des absences. Je suis souvent son représentant. Donc là, dans la vie des Rezéens, ça y est, ça apparaît, le futur maire, c'est lui. Et, humainement, c'est pas facile mais ça se passe assez bien. C'est aussi une période où on sort de Rezé, on participe avec Lorient, avec La Rochelle, à des débats sur les villes de l'Atlantique. On participe au niveau de l'agglomération nantaise, à la construction de l'agglomération. Chénard est devenu président du SIMAN. Le SIMAN n'est pas encore commencé mais on commence à parler de l'agglomération. On crée l'Agence d'étude urbaine. C'est moi qui suis délégué pour suivre les dossiers de création de l'agence. Je participe beaucoup au mouvement qui doit amener à la création de la future Communauté urbaine, enfin du futur Syndicat intercommunal à vocations multiples. Je travaille sur les transports en commun. Comme on prévoit la création d'une Société d'économie mixte des transports en commun, il est prévu que j'en serai le président.

[0'58"51] – Le rôle d'un maire

CL : Au moment où vous devenez maire, pour vous, c'est quoi le rôle du maire ?

JF : J'ai vécu déjà une expérience d' élu municipal. J'arrive pas là comme un cheveu sur la soupe. Mais je m'aperçois que le rôle du maire, il est double. C'est un administrateur d'abord. Il y a beaucoup de choses à administrer. Il faut connaître les problèmes des écoles, des égouts, des jardins publics, des constructions de logement, c'est fou, hein, ce qu'on demande à un maire. Deuxième rôle : représentant de l'État. Le maire, il est officier d'état civil et il est officier de police judiciaire. Ça, ça donne des responsabilités tout à fait particulières. Donc, la responsabilité d'officier d'état civil, c'est quand même la tenue des cahiers d'état civil, mais aussi la connaissance de la population. C'est pas seulement faire émarger les gens. Non, c'est autre chose. Officier de police judiciaire, ça veut dire que vous êtes responsable de la sécurité. Responsable aussi de ce qui peut se passer dans votre commune. Vous avez des relations constantes avec le capitaine de gendarmerie et avec le commissaire de police, qui se mettent au garde-à-vous devant vous. C'est vous le porteur de l'écharpe. Ça vous monte pas à la tête. Ça peut vous monter à la tête. Mais c'est une responsabilité majeure. Dans une ville qui dépasse plus de 30 000 habitants, tous les incidents qu'il peut y avoir sont marquants. Et en plus, Rezé, ville intermédiaire, c'est des gros villages, où vous réglez des petits problèmes ou des gros problèmes familiaux. Et puis, je me suis rendu compte qu'il fallait bien connaître la ville. Moi, je suis pas originaire de Rezé, donc il a fallu que je la fasse à pied cette ville. Et très régulièrement, je prenais ma voiture et je passais l'après-midi, dans un quartier, tout seul, et je passais dans les rues. Pour voir ce que c'était. Alors, vous rencontrez des gens, vous parlez, on vous raconte des anecdotes, des petits trucs qui apparaissent sans incidence, sans intérêt. C'est pas vrai du tout. Elles ont toutes un intérêt parce qu'un jour ou l'autre, vous vous retrouvez... « Ah oui, ça je sais... » Et puis, il faut aller à la rencontre de la vie

des gens. C'est la vie associative, c'est la vie professionnelle. C'est la vie culturelle, c'est la vie sportive. Donc, il faut vous mêler de ça. Mais pas de façon superficielle, il faut que vous regardiez comment ça se passe. Pourquoi telle association a été créée et par qui elle a été créée ? Donc il faut connaître l'histoire. Il faut connaître bien l'histoire de la ville. Et là, j'ai plongé dans plein de bouquins, dans plein de trucs.

CL : Ça, une fois que vous êtes devenu maire ?

JF : Avant. Nettement avant. Ça m'intéressait.

CL : Est-ce que votre vision du rôle de maire a évolué avec le temps ? Est-ce que vous avez vu le rôle du maire évoluer ?

JF : Ah oui. Il est devenu beaucoup plus complexe. Beaucoup plus réglementé. La lourdeur de la réglementation, la lourdeur législative est prégnante. D'ailleurs, ça m'a beaucoup servi quand j'étais député à la Commission des Lois. Parce qu'au Parlement, à la Commission des Lois entre autres, on voyait tout de suite si le député qui parlait était élu local ou pas. Sur beaucoup de sujets. Mais cette complexité, j'ai eu la chance de la vivre en continue. Donc, j'accumulais au fur et à mesure. Là, je vois les nouveaux maires qui vont arriver. C'est difficile pour eux. Moi, je ne critique pas du tout, quelle que soit leur couleur politique, parce que quand j'entends des choses. Bon, aujourd'hui, il y a des indemnités qui sont convenables. Mais à mon époque, j'étais premier adjoint, je touchais l'équivalent de 30 € par mois. *« Ils s'en foutent plein les poches »*, ça me fait bondir un peu, quoi. C'est vrai aussi que vous pouvez être soumis à des pressions, à des offres, et il faut être en permanence vigilant là-dessus.

[1'04"38] – Fin du mandat de maire

CL : A 61 ans, vous laissez votre mandat de maire à Gilles Retière. Comment décide-t-on de ne plus être maire ?

JF : J'avais l'impression que... J'étais donc élu depuis 71, élu maire depuis 78, j'avais fait le tour. Et puis, il m'était arrivé cette mésaventure judiciaire, qui m'a profondément marqué. Mais j'avais décidé dans ma tête, qu'aussitôt le résultat, que je savais positif, de cette affaire, je me poserais la question de la continuité de mon mandat de maire. Donc, j'avais mis une date au niveau de l'âge : 60-61 ans. Aussitôt que je suis rentré dans ces eaux-là, que j'ai eu les conditions favorables pour le faire, j'ai dit : *« J'arrête »*. Alors c'est pas facile. Parce que c'est une fonction que j'ai beaucoup aimée. C'est une fonction qui, humainement, est particulièrement intéressante. C'est une rencontre permanente avec les gens. Si vous aimez les gens, vous prenez votre pied tous les jours. Sauf les jours où il y a un travail terrible, où vous vous dites *« y'en a marre »*. C'est pas tous les jours le bonheur. Et puis, il y a aussi, on oublie, la famille. Nous, les conditions familiales, ça a pas été facile parce qu'on avait un fils gravement handicapé. On avait construit cette maison spécialement pour lui. De plain-pied, dans le jardin. Il devait vivre quelques années, il a vécu jusqu'à 26 ans. C'est mon épouse qui s'en est occupé. J'étais peu là. Et en même temps, ça m'a permis de créer des établissements pour personnes handicapées. C'était une belle aventure, quoi. C'est pour ça que je me dis toujours : il n'y a pas de vie inutile. On parle souvent avec mon épouse de ça. On dit : si on n'avait pas eu Emmanuel, est-ce qu'on se serait autant préoccupés des handicapés ? Non parce qu'il faut être dans le coup. Et moi, j'ai utilisé sans vergogne ça. Et aussi, mon passage au Parlement m'a fait rencontrer des gens qui se croient utiles en permanence. Non seulement utiles mais indispensables. Et j'ai vu des vieux collègues qui venaient au Parlement, qui faisaient pas grand-chose. Je donnerai pas de nom. Le Parlement, c'est comme à la mairie : si vous ne travaillez pas... Au Parlement, c'est encore pire parce que si vous ne voulez rien faire, vous ne faites rien. C'est grave, ça, hein. Aller au Parlement pour ne rien faire, ça ne m'est jamais venu à l'esprit parce que, vous vous rendez compte, à la fois l'honneur que vous avez de représenter vos concitoyens pour faire la loi. Vous avez la chance de participer à la fabrication de la loi. Et vous ne le faites pas, ce n'est pas possible. Je pense qu'au Parlement, j'ai beaucoup travaillé. J'ai même profité de mon passage. J'ai appris le Droit à l'Assemblée nationale. Après, j'ai fait des conférences à l'Université. Je suis allé à l'Université, j'avais 55 ans. J'ai passé un diplôme de Droit à 55 ans. C'est comme ça que je suis devenu avocat. Et puis, pour être maire, il faut avoir une idée nouvelle tous les jours. Je sentais que je commençais à peiner, à trouver cette idée quotidienne. Je veux pas qu'elle devienne hebdomadaire ou mensuelle. Donc, c'était une décision de prise en connaissance de cause. Je savais que ça allait me manquer. Que ça allait être difficile certains jours de ne plus être maire. Mais j'étais député à ce moment-là, je suis devenu avocat, et puis, quelques mois après, la cerise sur le gâteau, je suis devenu secrétaire d'État. Donc, j'ai eu droit à tout le cursus.

[1'09"57] – La succession de Jacques Floch à la mairie

CL : Quelque chose vous aidait peut-être : vous aviez trouvé votre successeur...

JF : Ils étaient trois candidats : Daniel Prin, Alain Guiné, Gilles Retière.

CL : Il me semblait que vous aviez désigné Gilles Retière...

JF : Moi j'ai choisi Gilles Retière. J'avais dit aux deux autres. Daniel Prin habitait la maison, là, en face. On a le jardin. On a même un portillon commun pour pouvoir se voir. Et puis Daniel, c'était un type assez virulent. Une très mauvaise santé. Il a eu un mois de retraite ! Bon, quand ça castagnait avec Daniel, ça castagnait. Mais notre amitié était suffisamment forte pour que... Bon, le lendemain, il se pointait avec une salade, moi avec un panier de cerises et c'était fait. On buvait un coup. C'étaient des relations simples, qui vous permettent de dire des choses. Au lendemain de la désignation de Gilles, il était pas heureux. Il a dit : « *Tu as vu ce que tu m'as fait ?* » Il me faisait un reproche. Moi j'ai expliqué ma position. Notre fâcherie a duré quinze jours.

CL : Gilles Retière, vous l'aviez repéré assez vite ?

JF : Je le connaissais depuis 1968. C'est lui qui travaillait le plus les dossiers. Bon, Guiné travaillait beaucoup mais il n'arrivait pas avoir l'aura avec les autres. Il était un peu perso dans ses prises de position. Et puis, il avait pas une vision globale de la ville. Ce qu'avait Gilles Retière. Le vrai point faible de Gilles Retière, c'est son contact humain. Il est prof. Il est prof en permanence.

CL : Donc il fait la leçon...

JF : Il fait pas la leçon aux gens mais ce qu'il dit, c'est le cours, c'est la vérité. Une fois qu'il a fait le cours, il voit pas pourquoi il irait serrer des mains aux élèves. C'est ça son truc. Moi, certains m'ont reproché d'être trop « serrer la louche ». C'est vrai que moi, je vois les gens, les gens ici, sur Rezé, ils m'aiment bien. Parce que je leur dis bonjour. Moi je dis toujours aux élus et aux militants : ces gens-là vous font l'honneur de vous élire. C'est pas vous qui les choisissez, c'est eux qui vous choisissent. Ils vont se déplacer un dimanche matin où ils auraient autre chose à faire. Ils viennent. Ils mettent un bulletin sur lequel est écrit votre nom et ils vous choisissent. Et vous, vous arrivez en disant, je leur dois rien. Mais si, vous leur devez tout.

CL : Comment se passe cette transmission, que vous-mêmes vous avez connu d'ailleurs ?

JF : Moi, c'était différent parce qu'il n'y avait pas le prédécesseur. Ça s'est passé un dimanche matin, à la mairie. Après, au niveau des relations, moi j'ai coupé. Je me suis plus du tout occupé des dossiers de la ville. Sauf quand on me le demandait. Mais vous pouvez pas avoir été et être. J'étais plus, donc c'était pas moi qui tenais le manche. J'étais encore député. J'étais encore à cette période-là, secrétaire d'État. Gilles Retière m'avait proposé de prendre son bureau. J'ai dit : « Surtout pas, c'est le bureau du maire, c'est toi le maire, c'est toi qui vas dans le bureau ». Il y a des symboles, comme ça. Ils m'ont trouvé un bureau convenable pas loin mais je n'ai pas accepté ça. J'aurais pu mais à ce moment-là, les gens auraient dit : « Il est encore là ». Déjà, ça se disait. Mais j'ai toujours fait attention, et je crois que Gilles a été très affecté par ça, il était très content que je ne me mêle plus de la mairie. Il était maire à part entière, moi je n'étais plus maire, c'était comme ça. J'avais une petite fonction auprès des Anciens combattants, un point c'est tout. J'ai pu me consacrer entièrement à ma fonction de député.

[1'15"12] – Accession à la députation

CL : Comment êtes-vous devenu député ?

JF : Je me retrouve en 78 maire de Rezé et suppléant de François Autain. Parce que François Autain est élu député. On bat Benoît Maquet, au deuxième tour, de quelques voix. La majorité reste à droite. Donc de 78 à 81, on prépare les élections présidentielles. Je suis suppléant, je suis conseiller général, je suis maire. Au niveau professionnel, j'avais engagé des démarches pour ne plus être au ministère de l'Agriculture mais rejoindre l'Insee. On me proposait un poste qui me permette d'assurer les fonctions d'élu. Donc, tout allait bien. 81 arrive. Il y a une justice immanente. François Mitterrand est président de la République. Premier gouvernement Mauroy. Coup de téléphone de François Autain qui m'annonce qu'il est nommé secrétaire d'État. Il me dit : « *Tu te débrouilleras pour faire la campagne législative parce que moi, je pourrai pas être là.* » Très bien. Pour la suite, on sait pas, en fonction du résultat des élections. On gagne au premier tour, en 81. Ça plaît aux militants parce qu'il n'y a pas eu de bagarre. Moi, dans ma tête, c'était bien calé, professionnellement, au niveau électif. Je me dis, plus tard, on verra ce qui se passera. Élections législatives, on gagne : renouvellement du gouvernement. Autain est gardé

au gouvernement. Il m'apprend par un coup de fil que ce soir, il va y avoir la lecture de la liste des ministres. Il est secrétaire d'État. Donc, je deviens député. Comme quoi, il y a une justice. Dès le lendemain, il faut que je balance mon CV à la presse parce que je suis le nouveau député du Sud-Loire, après François Autain, après Maurice Thiéfaïne, après Aristide Briand.

CL : Par rapport à tous les mandats que vous avez, quel sens vous donnez à celui-là ?

JF : Pour moi, celui-là, c'est la récompense suprême. C'est le beau mandat national qui fait de vous un élu un peu particulier. Vous êtes un parmi 577, mais dans votre circonscription, vous êtes le Un. Dans votre ville, vous devenez le super Un. Donc, au niveau de votre ego, si vous y prenez pas garde, il explose. Mais qu'est-ce que c'est que ce travail de député ? Bon, j'en savais quelque chose parce que j'avais été suppléant, j'avais été amené à travailler sur des dossiers qu'Autain m'avait confié. Mais j'avais jamais siégé à l'Assemblée. D'abord, on vous appelle Monsieur le Député, on vous donne une petite valise, on vous indique votre bureau. Et puis après, on vous indique votre siège dans l'hémicycle. On vous attribue une fonction dans une commission. Moi, c'était Pierre Joxe, qui était président du groupe socialiste, qui me dit : *« Toi, tu iras à la commission des lois »* Je lui signale quand même que j'ai jamais fait de Droit. *« T'apprendras. »* Joxe, c'était [signe de fermeté]. *« Tu es désigné à la commission des lois parce que tu es maire de Rezé et que l'on va avoir à discuter des lois de décentralisation. Et Gaston Defferre veut avoir à ses côtés des maires de différentes catégories de ville. »* Donc, ça m'a permis de travailler pendant deux ans avec Gaston Defferre sur les lois de décentralisation. C'est du droit particulier mais c'est pas compliqué.

[1'20"05] – Conciliation des différents mandats

CL : Comment vous avez concilié vos différents mandats ?

JF : J'ai décidé qu'aussitôt la fin du mandat de conseiller général, je ne me représenterais pas. 82, je ne me représente pas au Conseil général. Donc, je ne suis plus que député et maire de Rezé. Dans ma tête, je n'avais pas d'engagement formel, je m'étais toujours dit : je ne cumulerai pas plus de deux mandats. Et c'est vrai que je me suis aperçu que le mandat de maire et le mandat de député, ça allait assez bien s'il y avait une bonne équipe avec vous. Et cette bonne équipe, je l'avais. Et comme moi, je déléguais, beaucoup, j'ai encore délégué encore plus.

CL : Vous avez opté pour une responsabilisation de vos adjoints...

JF : Beaucoup. A tel point que je ne prenais pas mon indemnité de maire mais je la répartissais au niveau des adjoints. Pensant que ce que j'avais comme indemnité de député, suffisait largement au bonheur de la famille. Il y en a certains qui disent : il cumule pour cumuler les revenus. Je pense qu'on est quelques uns à faire comme j'ai fait. Les adjoints, ils travaillaient, ils me rendaient compte. Ils le disent tous : le travail avec Jacques Floch, c'était facile parce qu'il déléguait. Quand il y avait un truc qui me plaisait pas, j'étais pas sur la place publique. J'invitais à venir me voir et puis ça se passait « entre quatre-z-yeux ». J'admets le droit à l'erreur. Je l'admets pour moi, donc je l'admets pour les autres. Pas trop souvent quand même. Mais je préfère celui qui fait une erreur plutôt que celui qui fait rien. S'il fait une erreur, c'est qu'il a fait quelque chose. Ça existe. Bon ben, on corrige et puis c'est tout. Faut pas recommencer trop souvent. J'ai eu des adjoints qui étaient en permanence sûrs... Arrivé un moment, je les ai virés. Gentiment, mais fermement.

CL : Oui, c'est quand même vous qui dirigiez l'équipe ?

JF : Oui, c'est moi qui dirige l'équipe.

CL : Une confiance, mais à la fin, c'est vous qui tranchez...

JF : S'il faut, oui. Mais ils étaient autorisés à trancher dans les domaines sur lesquels ils avaient été délégués. Mais pour ça, il faut avoir une ligne de conduite politique. Dire, voilà, l'orientation politique, c'est ça. Si les décisions sont dans le cadre de l'orientation politique, il n'y a rien à dire. Bon, au niveau des détails, de l'application, il y a peut-être des choses à dire, mais c'est eux qui prennent la responsabilité.

[1'23"26] – L'abolition de la peine de mort

CL : Quels sont les grands dossiers qui vous ont marqué comme député ? J'en ai noté deux : la décentralisation et la peine de mort.

JF : La peine de mort. J'ai eu la chance et le grand honneur d'être au Parlement au moment où, à l'automne 81, Badinter a présenté au nom du gouvernement l'abolition de la peine de mort. J'avais été un de ceux, qui en 73, lors d'un congrès du parti socialiste, nous avions fait inscrire dans le programme du parti socialiste, l'abolition de la peine de mort. Ce qui n'avait pas encore été fait. Il y avait eu un grand débat sur la peine de mort en 1908. Le Garde des sceaux de l'époque, c'était Aristide Briand. Le Président du Conseil, c'était Georges Clémenceau, et le Président de la République, c'était Fallières. Et tous les trois étaient abolitionnistes, voulait supprimer la peine de mort. La majorité de la population était pour la peine de mort, comme elle a toujours été. Et au Parlement, il y a eu un débat assez extraordinaire sur la peine de mort. Discours extraordinaire de Jean Jaurès, discours de Barrès contre l'abolition. Mais aussi des gens qui se sont exprimés, ça a été un super truc. J'ai relu en détail les déclarations, c'est magnifique ! Jean Jaurès, c'est un de ses plus beaux discours. Et avec quelque uns, on propose un amendement au programme pour l'abolition de la peine de mort. Il y a un vote au congrès et 75% des délégués sont d'accord pour l'abolition. Donc tout le monde savait que si les socialistes prenaient le pouvoir, ils aboliraient la peine de mort. Est arrivé Badinter. Badinter qui avait réussi à convaincre Mitterrand de l'abolition de la peine de mort. Mitterrand avait été, non pas un abolitionniste. Il l'avait été sur la fin. Quelques années avant d'être élu Président de la République. Mais pendant la guerre d'Algérie, il envoyait à l'échafaud un certain nombre de gens. Il a pas gracié ou fait gracier. Il était Garde des sceaux quand même. Moi je reste persuadé, je l'ai écrit sur le livre que j'ai fait sur la guerre d'Algérie, qu'il a eu à réfléchir à la peine de mort à cette période-là. J'ai eu l'occasion de travailler avec Badinter, il me dit que non. C'est pas son sentiment.

CL : Comment vous avez vécu ce débat sur la peine de mort ?

JF : Un, j'étais persuadé que ça allait passer. Pour la bonne raison, c'est qu'il y a eu un grand débat au groupe socialiste en août 81. Il y avait 4-5 députés socialistes qui étaient contre l'abolition. La grande majorité des députés socialistes étaient pour l'abolition. On avait la majorité absolue. Restait à savoir si le Sénat allait suivre. En fait, le Sénat a suivi sans problème. Ce que voulait Badinter, c'est que la Droite se mouille aussi sur le débat. Il y avait un certain nombre de gens à droite qui était abolitionnistes : Chirac, Seguin, des gens comme ça, étaient abolitionnistes. Donc, le débat n'a pas été un débat politicien, au sens groupe politique contre groupe politique, mais un débat d'humanisme. Et le débat s'est transformé : ici, j'ai reçu des coups de fil, interventions diverses où c'était toujours le même argument. *« Vous êtes pour l'abolition de la peine de mort mais si on tuait votre mère ou vos enfants, qu'est-ce que vous feriez ? »* Moi, ma réponse a toujours été la même : très certainement que je me vengerais, mais je n'aurai pas rendu justice. C'est toute la différence entre la vengeance et la justice. C'est vrai, on toucherait à mes petits-enfants, je serais capable de tuer, mais c'est pas la justice, ça. Et puis, je commençais à réfléchir sur le droit pénal.

CL : En tant que député, vous faisiez partie d'une commission qui réfléchissait à ça ?

JF : C'est la Commission des lois. Un vrai débat.

CL : Donc, vous avez participé à l'écriture ?

JF : Oui, tout à fait. Un texte de loi, qui était simple : « la République française abolit la peine de mort ». Avec toutes les conséquences que ça peut avoir : la suppression du bourreau. Et la transformation de la peine capitale en prison à perpétuité. Ça pas été si simple que ça, parce que c'est pas encore réglé, ça. C'est la grosse difficulté : quelle peine de substitution à la peine de mort ? En même temps, ce qui a aidé la France, c'est que l'Europe réfléchissait aussi pour que tous les pays européens deviennent abolitionnistes. Il y avait un vrai mouvement abolitionniste au sein de l'Europe. Aujourd'hui, aucun État ne peut adhérer à l'Union européenne s'il n'a pas aboli la peine de mort. C'est un des problèmes pour la Turquie par exemple.

CL : Quel a été votre rôle et que reprenez-vous de cet épisode ?

Moi, j'étais un des participants à la Commission des lois pour l'écriture du texte pour l'abolition, le texte que Badinter allait présenter dans l'Hémicycle. En même temps, il fallait soutenir, expliquer aux autres députés comment ça allait se passer. Qu'il y avait le problème de substitution à la peine de mort d'une autre peine. Beaucoup de députés ignoraient que ça allait avoir des conséquences de cet ordre. Et puis en même temps, on leur donnait des arguments vis-à-vis de leurs électeurs, qui pour la majorité, même à

gauche, étaient partisans de la peine de mort. A chaque fois, c'est le même type d'argument, d'un côté comme de l'autre d'ailleurs. Du côté des abolitionnistes, c'est « *On veut pas se mettre au même niveau que les assassins.* » Barrès avait répondu « *Que messieurs les assassins commencent d'abord.* » Ça, c'est des problèmes de société de fonds, des problèmes humains de fonds.

CL : Qui doivent, en tant que député, être passionnant, du coup ?

JF : Ah oui. Quand vous avez la chance de participer à un tel débat, là, il y a un grand plaisir intellectuel et un grand plaisir moral aussi.

[1'31"46] – La décentralisation

CL : Et la décentralisation, c'est le même plaisir ?

JF : Oui. Parce que moi, j'avais vécu les deux situations. La République légèrement déconcentrée depuis 1947, mais pas tout à fait décentralisée. Même, la régionalisation, c'était pas encore ça. Il y avait eu un travail de fait par Marc Bécam, qui était secrétaire d'État à l'intérieur, chargé des collectivités locales sous Giscard. Qui avait fait un excellent travail, qui annonçait les lois de décentralisation. On a copié sans vergogne un certain nombre de choses qu'il avait étudiées et fait, parce que c'était bien fait. Y'a pas de raison de s'en priver. Ça changeait la nature des choses. C'est-à-dire que l'État reconnaissait aux collectivités locales le droit de se gérer eux-mêmes. Elles n'étaient plus sous tutelle. Avant la décentralisation, chaque décision d'un Conseil municipal passait sur le bureau du préfet, qui avait deux mois pour dire son approbation ou son rejet. Il y avait de l'abus.

CL : En tant que député, qu'est-ce que vous défendiez comme vision ?

JF : Moi je défendais une décentralisation importante de la gestion des collectivités territoriales, que je connaissais bien. Là, je prépare un dossier que je vais publier bientôt sur la vision qu'on peut avoir de la nouvelle décentralisation. On était dans une période où le mot liberté voulait dire quelque chose. On ne peut pas demander aux gens d'être responsables si on ne leur donne pas de liberté. La responsabilité et la liberté, ça va de pair. Là, on commençait à charger en responsabilités les collectivités territoriales, et puis on les libérait pas de cette tutelle de l'État, napoléonienne, colbertiste, ça remonte très loin. Ça remonte à Philippe Le Bel. La création de l'État français, c'était ça. Voire Charlemagne, avec les comtes, ancêtre des préfets, qu'il envoyait à travers l'empire pour assurer que les ordres de l'empereur étaient bien exécutés. Napoléon I^{er} n'avait rien inventé de plus. Sauf le fait de mettre un préfet par département, c'est-à-dire par petites circonscriptions. Il y avait un représentant de l'État qui était le patron, le chef. Pendant toute la période du 19^{ème} siècle, c'est les préfets qui faisaient les élections, qui..., donc il y avait une mainmise de l'État, qui était une chape de plomb. A partir de la deuxième moitié de la 3^{ème} République, c'est-à-dire 1880, quand les grandes lois municipales sont arrivées... C'est quand même en 1884 que les maires ont pu être élus par le Conseil municipal.

CL : Est-ce que tout le monde était d'accord au sein de votre commission ou avez-vous eu à défendre des points de vue ?

JF : Moi, j'ai eu à défendre le dossier du contrôle financier. La proposition de l'administration, c'était de décentraliser la Cour des comptes. Mais c'étaient encore les prémices... On était quelques-uns à penser qu'on pouvait avoir des fonctionnaires de la Cour des comptes en région. Et ça a abouti à la création des Cours régionales des Comptes. Et quel rôle leur faire jouer ? Et là, j'ai joué un rôle plus important. Parce qu'il y avait un vrai problème. Le problème, quand on assure un contrôle des comptes, la tentation permanente, c'est de porter un jugement sur l'opportunité de la décision. Et là, c'est pas possible, l'opportunité de la décision, elle revient aux élus. Le contrôle financier revient à la Chambre régionale des Comptes. Est-ce qu'ils ont dépensé l'argent des contribuables ou l'argent venant de l'Etat en suivant les règles ? C'est ça le travail. On était quelques-uns à la Commission des lois à vouloir vraiment débattre le contour de la responsabilité de la Cour régionale des Comptes. Et on a eu gain de cause. La Cour régionale des Comptes, les gens qui y travaillent, ne peuvent pas porter de jugement d'opportunité. Sinon, ça leur donnerait beaucoup de pouvoir. Déjà, ils ont tendance à le faire. Là, par exemple, à la Cour des Comptes, Migot, que je connais bien, j'ai travaillé avec lui, c'est un excellent député, lui, il se prend pour le Premier Ministre bis.

[1'37"54] – Conception du rôle de député

CL : Qu'est-ce que vous voudriez raconter sur votre mandat de député ?

JF : J'ai eu des rapports à faire intéressants. J'en ai plusieurs qui ont fait parler de moi.

Le rapport sur les prisons et puis le rapport que j'ai fait pour la Commission des affaires européennes du Parlement, entre autres, le rapport sur la présence française dans les Institutions européennes, où je suis très critique à l'égard de certains, en faisant quelques propositions. Au total, j'ai dû faire une cinquantaine de rapports pendant ma carrière de député.

CL : Qu'est-ce que vous en reprenez de cette carrière de député ? Qu'est-ce que ça vous aura permis de faire ? Qu'est-ce que ça vous aura appris ?

JF : J'ai d'abord travaillé avec des gens particulièrement intéressants : les fonctionnaires de l'Assemblée nationale. Qui sont de haut niveau. Le concours d'administrateur, c'est le même niveau que le concours de l'ENA. Mais il n'y a pas que les administrateurs, il y a aussi les gens qui travaillent sous leurs ordres. Des gens d'une réelle compétence. Pour beaucoup, d'une réelle amabilité. Et qui sont toujours... J'ai découvert qu'ils étaient enchantés quand ils avaient en face d'eux ou à côté d'eux des députés qui travaillaient leurs dossiers. J'ai laissé cette image-là. D'un député qui connaissait ses dossiers et qui travaillait sur ses dossiers. Si vous faisiez une enquête à l'Assemblée, c'est certainement ce qu'on vous dirait. Pourquoi ? Parce que, d'abord, j'ai fait des dossiers qui me plaisaient. Au début, vous prenez ce qui vient. La première fois que je suis monté à la tribune, c'était pour défendre un texte de loi qui modifiait la responsabilité des capitaines de navire vis-à-vis des armateurs. Oui, mais c'était un texte de Colbert, c'était pas n'importe quoi. J'y connaissais rien ! J'avais consulté le Cabinet Quimbert, à Nantes, spécialiste du Droit maritime. J'ai passé un week-end avec eux. Et quand je suis retourné la semaine suivante à l'Assemblée, j'avais un beau dossier, que je connaissais parfaitement. Le plus beau compliment que m'a fait un administrateur, c'est de me dire : « *Vous êtes un spécialiste du Droit maritime ?* ». Et comment ! Depuis hier ! Et là, ça m'avait valu de monter pour la première fois à la tribune. Et ça, vous le faites pas innocemment, hein. Quand vous montez ces escaliers, que vous vous dites, Victor Hugo est monté là, Jean-Jaurès est monté là, Clemenceau est monté là, le Général de Gaulle est monté là. Et moi, je suis là.

CL : Faut les épaules solides...

JF : Oui, ou vous devenez barjot, ou vous êtes inconscient. Vous ignorez l'Histoire, ... Ou bien vous prenez conscience que vous participez à quelque chose d'important.

[1'41"35] – Le secrétariat d'État aux Anciens Combattants

CL : Comment avez-vous été nommé à ce poste ?

JF : L'aventure a commencé en 1993. Pourquoi ? Parce qu'au lendemain des élections de 93, les associations des Anciens Combattants de la guerre d'Algérie, avaient un programme qui demandait une retraite anticipée pour tous les Anciens Combattants de la guerre d'Algérie. Par exemple, si vous aviez fait un an en Algérie, au lieu de partir à 60 ans, partir à 59 ans. La grande majorité des députés avait signé cette demande-là. C'est d'ailleurs contraire à la règle : les mandats impératifs, c'est contraire à... Mais beaucoup avaient signé et les Anciens Combattants, fin 93, ne voyaient rien venir. Donc ils organisent une grande manifestation devant les Invalides, à Paris. Ils étaient à peu près 30 000. Il y avait 5 000 drapeaux. Un truc énorme. Et ils demandent à ce que chaque groupe politique de l'Assemblée nationale envoie un député pour préciser la position du groupe. Nous, nous venions de prendre une raclée aux élections législatives. Nous étions une soixantaine de députés socialistes. Réunion de groupe : qui s'y colle ? Déjà, on m'avait refilé comme dossier, en disant : « *Tu connais bien les problèmes des Anciens Combattants.* » Quand on recevait des courriers d'associations, c'est moi qui répondais au nom du groupe. Les regards se tournent vers moi. « *Jacques, tu veux y aller ?* » « *Oui, je veux bien.* *Qu'est-ce que je raconte ?* » « *Ce que tu veux.* » Évidemment, c'est un vrai programme. Emmanuelli dit : « *Ce serait bien qu'on leur dise qu'on va préparer un projet de loi pour les retraites.* » Je dis : « *Je vais me faire tuer, on a été au pouvoir pendant cinq ans, on l'a pas fait.* » « *Il faut.* » Bon, très bien. On risque rien, hein. Donc, je vais à cette grande manifestation. Je rencontre une délégation de Loire-Atlantique, des Pays-de-Loire. Ils avaient emmené barbecue, barricots de muscadet. Ils étaient bien chauds, hein ! Je leur explique que c'est moi qui vais parler au nom du groupe socialiste. Je leur dis : « *Vous me faites la claque, quand même !* » Je les connaissais presque tous. « *Oui, oui, Jacques, te tracasse pas.* » Je mange une saucisse avec eux, je bois un coup. Et j'arrive sur la tribune. On passait par ordre. Et devant moi passe le responsable du RPR, un député d'Alsace, très brave type, et qui connaît bien ces dossiers-là. Et lui, il est obligé d'annoncer que, certes, ils ont signé le papier, mais que ce n'est pas encore fait. Il

faut qu'on travaille encore, il y a une Commission qui se réunit. Il se fait huer... Alors, je me dis, si lui se fait huer, qu'est-ce que je vais prendre ! Et puis l'annonceur dit : « *On va entendre Jacques Floch, député de Loire-Atlantique, qu'on connaît bien parce qu'il participe à la commission et il apporte beaucoup de choses à la commission.* » Donc, j'arrive au micro et j'explique, qu'effectivement, c'est un problème difficile, et j'annonce que je vais faire une proposition de loi. Quand je suis arrivé, les drapeaux et des Pays-de-Loire et de Loire-Atlantique s'étaient levés, « *Bravo !* » J'étais bien. Mais là, pffffff... « *Qu'est-ce que t'as foutu pendant cinq ans !* » Hué, sifflé, 30 000 personnes, ça fait du monde. Je prends le micro, comme ça. Et je hurle dedans : « *Ça suffit, vous nous avez fait payer la note, donc nous on a remis tout à zéro.* » Silence. Et je pars sur mon truc. Très bien. Ça se termine en applaudissements. Mon député RPR m'a dit : « *T'es gonflé, quand même !* » Et puis, le lendemain, coup de téléphone de Jospin. Jospin était premier Secrétaire du parti. Il me dit : « *Je viens de recevoir une délégation d'Anciens Combattants, ceux qui étaient hier sur la place des Invalides. Ils m'ont demandé d'avoir à mes côtés quelqu'un qui puisse suivre les dossiers des Anciens Combattants au Parti socialiste. Ils m'ont dit, nous, on connaît Jacques Floch, si Jacques Floch accepte, ce serait bien. Donc, je te demande : est-ce que tu veux être délégué national du Parti socialiste aux Anciens Combattants ?* » Ça a été ma plus haute fonction au Parti socialiste. Je dis, d'accord, pas de problème. Ce qui fait que je recevais régulièrement les délégations. Et puis, j'ai commencé à faire un travail, en disant, depuis 1970, on a fait des propositions. Le Parti socialiste pour les Anciens Combattants. Il faut jamais oublier que Mitterrand, sa première fonction, a été Ministre des Anciens Combattants à la Libération. J'ai succédé à Mitterrand ! Chacun ses titres de gloire... Après avoir succédé à Aristide Briand. J'ai fait un document où je reprenais ce qui avait été fait par la Droite, par la Gauche, ce qui avait été accepté par le Parlement, combien ça avait coûté. Un truc assez solide, année par année. Et dans l'idée générale, c'était que c'était surtout la Droite qui s'occupait des Anciens Combattants. Et quand on regardait ce document, on s'apercevait que c'était pas tout à fait ça. Qu'on avait fait au moins autant, sinon plus, et sur des points très importants. J'ai présenté ça au groupe socialiste. Ils se sont jetés dessus comme sur du bon pain. Parce que les Anciens Combattants, ils viennent voir les députés. Et les types, ils ont rien à répondre. Tandis que là, ils ont tout. Auprès de mes collègues, je me suis fait une bonne réputation. Et puis, j'ai tenu ça à jour, et puis, j'ai présenté ça à des associations. J'étais invité : associations de droite, gauche.

CL : Combien de temps a duré ce travail de terrain ?

JF : 93 jusqu'à 2001.

CL : Quasiment dix ans, quoi ?

JF : Oui. Et puis, en plus, mon titre d'Ancien Combattant d'Algérie m'ouvrait des portes. J'étais des leurs. Mon père, résistant, mon grand-père mort en déportation. J'étais pas le gars qu'avait rien derrière lui.

CL : 2002, donc...

JF : 2002, le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants, avec qui je travaillais, m'invite rue de Bellechasse, au Ministère, pour me dire : « *Je veux être candidat aux élections sénatoriales, donc je vais démissionner de mon poste de Secrétaire d'État aux Anciens Combattants, et si tu es d'accord, je vais présenter ton nom à Jospin, pour que tu me remplaces.* » C'est 2001. C'était pour quelques mois, avant les élections. Pourquoi il fait ça ? Parce qu'il savait que je connaissais les dossiers et que j'aurais pas besoin d'apprentissage. Il savait quel réseau j'avais. Et puis, j'avais été en 99, il m'avait demandé en 99, d'écrire la loi, qui reconnaissait que la France avait fait la guerre en Algérie. Pendant longtemps, on parlait des événements d'Algérie. Ça collait pas parce qu'on parlait des Anciens Combattants d'Algérie, mais il n'y avait pas de guerre. Il fallait mettre le Droit à la hauteur de l'Histoire. Chirac était d'accord. Chirac était un ancien soldat d'Algérie. Il avait été sous-lieutenant en Algérie. Donc, j'écris la loi. On s'attendait à quelques difficultés. Et la loi passe à l'unanimité ! C'est une des rares lois qui est passée, à cette époque, à l'unanimité. Avec une séance un peu extraordinaire. Toutes les tribunes étaient occupées par les associations d'Anciens Combattants. Dehors, il y avait toutes leurs délégations avec les drapeaux, sur le pont de la Concorde. Un gros truc. Débat dans l'Hémicycle. Un débat de très haut niveau. Pas de revanchard « Algérie Française ». Des prises de position très claires, très nettes. C'est la loi Floch. Vote à l'unanimité. Et à ce moment-là, tous ceux qui étaient dans les tribunes se lèvent et applaudissent.

CL : Pour revenir à votre nomination...

JF : Donc, je suis connu dans ce milieu-là. On me dit, la nomination arrivera fin août. On appelle mon assistant en lui disant : « *Prévenir Jacques Floch que tel jour, dans l'après-midi, Jospin l'appellera, pour lui dire si oui ou non, il est Secrétaire d'État.* » Parce qu'il y en avait d'autres qui pouvaient l'être. On

était trois ou quatre à être possibles. Pour la petite histoire, nous étions à Paris, avec Colette. Nous étions au Bon Marché, dans le rayon pinard. Et j'avais branché le téléphone. Le téléphone sonne. C'est la secrétaire de Jospin, que je connaissais. Elle me dit : « *Lionel veut te parler* ». Elle me dit pas pourquoi, rien. Je me mets dans un coin du Bon Marché et Jospin me dit : « *Voilà, j'ai l'intention de proposer ta nomination de Secrétaire d'État aux Anciens Combattants. Est-ce que tu es d'accord ?* ». Je lui dis : « *Oui, je te remercie* ».

- « *Tu as fait le service militaire ?* »
- « *Oui, j'ai fait la guerre d'Algérie.* »
- *Encore mieux !* Il me dit : « *Tu attends lundi après-midi parce que c'est l'Élysée qui annoncera ta nomination* ». C'est normal. « *Motus et bouche cousue pendant tout le week-end sur le sujet* ». Le téléphone raccroche. Je me dirige vers le rayon Champagne...

[1'54"14] – Bilan du secrétariat d'état

CL : Quel est votre bilan ?

JF : Pour moi, c'est la cerise sur le gâteau. Un beau gâteau et une grosse cerise. Moi je résume ma carrière politique en ayant siégé au Conseil municipal de Rezé et au Conseil des ministres. Ça fait un raccourci... Je suis assez fier de ça.

CL : Apparemment, sous votre secrétariat d'État, il y a eu beaucoup de lieux commémoratifs qui ont été faits. Est-ce que c'était un choix de votre part ?

JF : Il y a eu ça. Mais il y a eu des petites choses. C'est un ministère qui est appelé à disparaître. C'est déjà intégré au ministère de la Défense. Parce que j'étais Secrétaire d'État à la Défense et mon titre c'était ça. Chargé entre autres des Anciens Combattants. Mais j'avais pas que ça. J'avais l'Armée de réserve aussi sous mon autorité et j'avais les écoles militaires. Les Anciens Combattants, c'est vrai que c'est le titre le plus important au niveau relationnel. Parce qu'il n'y a plus de problèmes pour les Anciens Combattants. C'est des bricoles qui restent à régler. Mais par contre, c'est un lieu de mémoire. Moi j'ai toujours défendu ça depuis longtemps. Un peuple sans mémoire, c'est un peuple sans avenir disent certains. Et c'est la réalité. Sauf que la mémoire se cultive, s'entretient, et ça s'apprend. Le domaine de l'Histoire est un domaine important que l'on ne doit pas confier à n'importe qui. Les historiens, c'est des scientifiques. L'Histoire, c'est pas quelque chose qui s'écrit comme cela. C'est quelque chose qui se travaille. Il y a un vrai travail de recherche qui doit se faire pour comprendre les événements, situer les hommes et les femmes qui ont participé à ces événements. C'était ça qui était important. Petit exemple : j'ai eu à m'occuper de l'installation du monument au Mont-Valérien. Sur ce monument, c'est une immense cloche, il y a gravé les noms de ceux qui ont été fusillés au Mont-Valérien. En 1944-45, au moment de la Libération, il y a eu une pierre, une simple pierre, sur laquelle il est écrit : « *Aux 4 000 fusillés au Mont-Valérien.* » Ça, c'était le Parti communiste, qui, à l'époque se présentait comme le parti des fusillés, disant qu'ils avaient eu 80 000 fusillés. En France, il y a eu 38 000 fusillés, qui étaient pas tous communistes. Au niveau de la propagande, une erreur monumentale ! Que reconnaissent les communistes aujourd'hui. Combien de noms on va mettre et quels sont les noms qu'on va mettre ? Parce qu'on en trouve que 1 100 et quelques, pas 4 000. Et sur les 1 100, il y a des droits communs. Et je me suis rappelé l'histoire que m'avait racontée Christian Pineau, ancien déporté, responsable de Libération-Nord, qui a signé le Traité de Rome, qui avait été député de la Sarthe, qui avait connu mon grand-père. C'est lui qui est venu inaugurer à Rezé le monument Jean-Moulin. Il m'avait raconté que, quand lui, il avait été arrêté, il a pas été arrêté comme responsable de Libération-Nord, sinon il aurait été fusillé immédiatement, il a été arrêté parce que sa couverture, c'était trafiquant de saucissons. Il était dans la région de Lyon, trafiquant au niveau du ravitaillement. C'est comme ça qu'il a été arrêté. C'est comme ça qu'il est passé entre les mains du bourreau de Lyon. Il a été déporté au titre de droit commun. Alors, je me suis dit : au Mont-Valérien, il y a des gens qui ont été fusillés au titre du droit commun. Est-ce que c'était leur couverture en tant que résistant ? On sait pas, on le saura jamais. Donc, j'ai dit, on laisse tous les noms. J'ai nommé une commission avec des historiens dont la pensée philosophique ou politique était un peu différente et ils ont établi la liste des 1 100, et tout le monde était d'accord. C'est là où le politique joue un rôle. Je pouvais me laisser embarquer dans la légende des 4 000 : y'a pas de nom. 4 000 anonymes. Ou bien on jouait la réalité. Mais c'est pas le politique qui joue, c'est les scientifiques qui jouent leur rôle d'historien, d'analyste, et qui établissent... Alors certainement qu'ils ont oublié du monde, peut-être qu'ils ont fait des erreurs. Peut-être que dedans, il y a des voyous.

CL : Mais il y avait une recherche de s'approcher...

JF : De s'approcher de la vérité. Ce que je sais, c'est que tous ceux qui étaient résistants, patriotes, qui ont été fusillés, leur nom est là. C'est ça qui compte.
